

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC COUNCIL

EXEMPLAIRE N° 11
COPY

ORIGINAL: ANGLAIS
25 janvier 1954

NATO CONFIDENTIEL
DOCUMENT
AC/39-D/50

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PROCEDURE DE L'EXAMEN ANNUEL

PROJET DE PROCEDURE ET DE CALENDRIER
POUR L'EXAMEN ANNUEL 1954

Note du Secrétariat

Dans cet avant-projet de procédure pour l'Examen Annuel 1954 qu'a établi le Secrétariat en réponse à la demande présentée par le Groupe de Travail le 11 janvier 1954 (1), le Secrétariat s'est efforcé de tenir compte des suggestions émises par les délégations au cours des échanges de vues auxquels cette question a donné lieu jusqu'ici.

2. Le présent document se divise en deux parties: (a) composition et fonctions des divers groupes participant à l'exercice de l'Examen Annuel; (b) projet de procédure et de calendrier pour l'Examen Annuel 1954. Le Secrétariat a posé en principe qu'il n'y avait pas lieu de s'écarter radicalement de la procédure suivie l'an passé (2), et il a mis l'accent sur la nécessité de répondre au vœu des membres du Groupe de Travail, qui désirent que les délégations participent de façon plus active aux travaux préparatoires, c'est-à-dire aux discussions qui ont lieu avant que les diverses parties du projet de rapport soient examinées par le Comité de l'Examen Annuel.

COMPOSITION ET FONCTIONS DES DIVERS GROUPES
PARTICIPANT A L'EXERCICE DE L'EXAMEN ANNUEL

3. On trouvera ci-dessous la liste des divers groupes, autres que le Comité de l'Examen Annuel et le Groupe de Travail sur la Procédure de l'Examen Annuel, qui participent activement à l'Examen Annuel. On trouvera également un exposé de leur composition et de leurs fonctions, établies sur la base de la procédure suivie l'année dernière, ainsi que des modifications qu'il est suggéré d'y apporter conformément aux propositions mentionnées au paragraphe 2.

(a) Missions militaires

Composition

Ces missions se composent d'officiers expérimentés, représentant les Commandants Suprêmes. Des représentants des Commandements Subordonnés sont attachés à ces missions chaque fois que les Commandants Suprêmes le jugent nécessaire.

(1) Document AC/39-R/18
(2) Document AC/19-D/71(Révisé)

Fonctions

Leur rôle est d'examiner avec les Etats-Majors des pays membres les instructions pour la préparation des plans militaires communiqués auparavant par les Commandants Suprêmes. Elles sont également chargées d'étudier des questions particulières soulevées par les projets des pays, sur lesquelles l'attention aura été appelée à l'avance par les Commandants Suprêmes. Enfin, elles aideront, le cas échéant, à l'établissement des réponses au Questionnaire pour 1954 (ARQ(54)).

(b) Comité Restreint du Secrétariat International pour l'Examen Annuel

Composition

Le Comité Restreint n'est pas un Comité qui représente les gouvernements; c'est l'organisme qui réunit, sous l'autorité du Secrétaire Général, tous les membres du Secrétariat International participant à l'Examen Annuel et les Représentants Militaires intéressés du Groupe Permanent.

Fonctions

Le Comité Restreint a pour mission principale de coordonner les travaux des diverses sections du Secrétariat et du Bureau de Liaison du Groupe Permanent sur toutes les questions de l'Examen Annuel. Sa compétence s'étend des questions de procédure et des problèmes matériels relatifs au processus de l'Examen Annuel à l'énoncé des principes du Secrétariat International concernant les recommandations aux pays. Il examine également dans le détail tous les projets de chapitres par pays et par sujets, ainsi que les autres documents qui seront, finalement, soumis au Comité de l'Examen Annuel.

(c) Commission d'examen

Composition

Il est proposé que, pour l'Examen Annuel 1954, les délégations désignées, au lieu d'avoir le rôle de simples observateurs, prennent une part active aux débats de la Commission d'examen. La composition de cette Commission serait la suivante:

Président: nommé par le Secrétaire Général;

Membres: les représentants appropriés du Secrétariat et du Bureau de Liaison du Groupe Permanent;
les représentants des délégations interrogées;
les représentants des délégations désignées.

Pour conserver à cet examen son caractère non officiel, il est suggéré que le nombre des représentants assistant aux réunions de ces Commissions soit réduit au minimum.

Fonctions

La Commission d'examen a pour tâche:

- (i) d'éclaircir les points soulevés par la réponse du pays dont il s'agit;
- (ii) de s'informer des réactions de la délégation du pays à l'étude aux observations et

recommandations des Commandants Suprêmes;

- (iii) d'obtenir de la délégation du pays à l'étude tous autres renseignements nécessaires à la préparation d'un avant-projet de rapport sur son pays.

(d) Commission de Révision

Composition

La Commission de Révision est composée de représentants du Secrétariat International, du SGLO et de la seule délégation du pays examiné. Lors de l'Examen Annuel 1953, la Commission de Révision avait à peu près, en ce qui concerne le Secrétariat International, la même composition que la Commission d'examen. Etant donné qu'il a été demandé que cette année le nombre des personnes assistant à ses discussions soit très réduit, il est proposé de limiter sa composition au Président (membre du Secrétariat) et à quatre membres du Secrétariat et quatre membres de la délégation intéressée.

Fonctions

La Commission de Révision a pour mission de permettre à une délégation, après réception de l'avant-projet de rapport sur son pays, d'apporter des corrections de fait et de fournir toute observation supplémentaire qui pourrait servir à la préparation du rapport et de ses annexes, lesquels seront ensuite distribués à toutes les délégations et examinés par le Comité de l'Examen Annuel.

PROCEDURE ET CALENDRIER

4. La procédure provisoire indiquée ci-dessous se divise en différents stades et convie tous les travaux de l'Examen Annuel de la préparation du Questionnaire à la Session Ministérielle. Les stades seuls 5 et 7 diffèrent nettement de ceux de l'année dernière.

PREMIER STADE: PREPARATION ET DISTRIBUTION DU QUESTIONNAIRE ARQ(54)

La préparation du Questionnaire ARQ(54) est avant tout la responsabilité du Groupe de Travail sur la Procédure de l'Examen Annuel. Ce travail est actuellement en cours et l'on espère que le Questionnaire pourra être soumis à l'approbation du Comité de l'Examen Annuel le 15 mars ou aux environs de cette date.

Il a été décidé que le Questionnaire sera distribué aux gouvernements le 1er avril 1954 au plus tard. Pour que cette date puisse être respectée, il faudra qu'il soit définitivement approuvé une semaine au moins avant cette date afin de permettre au Secrétariat d'y apporter les modifications de dernière heure et d'en assurer la reproduction et la distribution.

Délai nécessaire: Les Sections A et B devraient être distribuées le plus tôt possible et le reste du Questionnaire le 27 mars au plus tard.

12 semaines: du 4 janvier au 27 mars.

DEUXIEME STADE: VISITES DES MISSIONS MILITAIRES

Six semaines environ seront nécessaires aux Missions Militaires pour se rendre dans tous les pays de l'OTAN. Les autorités militaires communiqueront le plus tôt possible le calendrier de ces visites. Les autorités militaires ont demandé que ces missions soient reçues dans les capitales des divers pays par des fonctionnaires de haut rang ou des officiers supérieurs afin qu'elles puissent prendre contact avec les services suffisamment autorisés et exercer de leur côté une influence correspondante. Ces visites débiteront un mois environ après la publication du Questionnaire afin de laisser aux états-majors nationaux le temps d'étudier les problèmes qu'ils devront discuter avec les missions.

Délai nécessaire:

6 semaines: du 15 avril au 1er juin.

TROISIEME STADE: REDACTION ET SOUMISSION DES REPONSES AU ARQ(54)

C'est aux gouvernements qu'il appartient de remplir le Questionnaire ARQ(54).

Aux termes de la résolution du Conseil sur l'Examen Annuel 1954 (Document C-M(53)166(Définitif)), les gouvernements ont été invités à soumettre au moins leurs réponses à la Section A pour le 1er juillet au plus tard, et celles sur le reste du Questionnaire pour le 31 juillet, afin que le Conseil puisse se réunir en novembre pour examiner le Rapport

Les questions administratives relatives à l'envoi des réponses, telles que le nombre d'exemplaires à fournir et le nombre de ceux qui devront être distribués à chaque délégation feront l'objet d'un document distinct.

Délai nécessaire:

16 semaines: du 1er avril au 31 juillet.

QUATRIEME STADE: ANALYSE DES REPONSES - MISES AU POINT AVEC LES DELEGATIONS

Cette partie des travaux est effectuée séparément au Palais de Chaillot et par les Commandants Suprêmes. Au Palais de Chaillot, le Secrétariat International et les membres du Bureau de Liaison du Groupe Permanent utilisent cette période pour obtenir, auprès des experts des délégations, les précisions sur les faits et sur les chiffres dont ils ont besoin. De leur côté, les Commandants Suprêmes commencent à préparer leurs observations et leurs recommandations sur les plans nationaux.

Le Comité de l'Examen Annuel trouvera peut-être opportun de se réunir à ce stade pour examiner le calendrier et la procédure adoptés pour l'Examen Annuel en tenant compte des facteurs nouveaux qui auraient pu se faire jour et des dates de réception des réponses. Le Comité désirera peut-être aussi examiner à cette même réunion le projet de plan du Rapport sur l'Examen Annuel 1954 et prendre, s'il le juge nécessaire, une décision sur la situation relative de chaque section du Rapport.

Délai nécessaire:

Ces travaux prendront 3 semaines environ pour chaque réponse et, à condition que l'arrivée des réponses s'échelonne sur une période d'un mois à partir du 1er juillet, ils devraient être terminés pour le 21 août, c'est-à-dire 3 semaines après la date de réception de la dernière réponse.

CINQUIEME STADE: COMMISSIONS D'EXAMEN

Les Commissions d'Examen procéderont successivement à l'examen des programmes et des réponses des divers pays. Sur la base de son analyse de chaque réponse, des observations des Commandants Suprêmes et des renseignements recueillis à la suite de la réunion de la Commission d'Examen, le Secrétariat International préparera un premier projet de chapitre par pays et des annexes qui devront y être jointes.

Délai nécessaire:

3 semaines: du 16 août au 4 septembre.

SIXIEME STADE: COMMISSION DE REVISION

Lorsqu'il aura rédigé le projet d'un chapitre par pays et ses annexes, le Secrétariat le communiquera au pays intéressé. Quelques jours plus tard, ce projet sera examiné avec les délégations de ce pays. Une fois tous les projets ainsi examinés et révisés, ils seront distribués à toutes les délégations.

Délai nécessaire:

Une semaine: du 6 septembre au 11 septembre.

SEPTIEME STADE: PREPARATION DE L'EXAMEN GENERAL DES REPONSES ET DES PROJETS DE CHAPITRES PAR SUJET

La préparation de l'examen général des réponses et des projets de chapitres par matière pourrait commencer dès que toutes les réponses seraient parvenues. Il serait possible, dans ces conditions, de distribuer les projets de chapitres sur les questions d'ordre général pendant que le Sixième Stade serait en cours.

Au sujet des chapitres par matière, le Comité de l'Examen Annuel désirera peut-être instituer des Sous-Groupes spécialisés pour étudier les projets de chapitres par sujet préparés par le Secrétariat.

Délai nécessaire:

Une semaine: du 13 septembre au 17 septembre.

HUITIEME STADE: DEUXIEME COMMISSION D'EXAMEN - CHAPITRES PAR PAYS

On propose qu'un examen préliminaire des projets de chapitres par pays soit effectué par des groupes composés des mêmes membres que la Commission d'Examen du Cinquième Stade. Ainsi, un nouvel examen des points de détail et des annexes sera entrepris à l'avance pour le Comité de l'Examen Annuel.

Délai nécessaire:

Une semaine: du 19 septembre au 25 septembre.

NEUVIEME STADE: EXAMEN D'ENSEMBLE PAR LE CONSEIL PERMANENT

Afin d'obtenir les directives du Conseil et de tenir celui-ci au courant de la marche des travaux de l'Examen Annuel, il est suggéré que le Président du Comité de l'Examen Annuel lui présente à ce stade un rapport oral aux fins d'examen.

Délai nécessaire:

Une semaine: du 27 septembre au 2 octobre.

DIXIEME STADE: ETUDE DES PROJETS DE CHAPITRES PAR PAYS PAR LE COMITE DE L'EXAMEN ANNUEL

Etant donné que l'on s'efforce de faire participer plus étroitement les délégations au travail préliminaire de rédaction des chapitres par pays, on espère que ce stade s'en trouvera simplifié et par conséquent abrégé.

Délai nécessaire:

Une semaine: du 4 octobre au 9 octobre.

ONZIEME STADE: EXAMEN FINAL DES CHAPITRES PAR SUJET PAR LE COMITE DE L'EXAMEN ANNUEL ET PREPARATION DES PROJETS DE RESOLUTION SUR LES EXAMENS 1954 ET 1955

Les chapitres par sujet, après avoir été examinés et approuvés par les Sous-Groupes, seront soumis au Comité de l'Examen Annuel pour un dernier examen. Le Comité devra alors se mettre d'accord sur les projets de résolutions relatifs aux Examens de 1954 et 1955 qui seront soumis au Conseil Permanent.

Délai nécessaire:

Une semaine: du 9 octobre au 16 octobre.

DOUZIEME STADE: EXAMEN DU PROJET DE RAPPORT PAR LE CONSEIL PERMANENT
ET PAR LES GOUVERNEMENTS

Délai nécessaire:

Quatre semaines: du 18 octobre au 13 novembre.

TREIZIEME STADE: SESSION MINISTERIELLE DU CONSEIL

Conformément à la Résolution sur l'Examen Annuel de 1954 adoptée par le Conseil, la Session Ministérielle devrait avoir lieu le 15 novembre ou aux environs de cette date.